

Press release

Conférence de presse, de 11 h 00 à 12 h 00, le 20 novembre, au Parlement européen, à Bruxelles
60, Rue Wiertz, bâtiment Paul Henri Spaak (PHS), Salle de presse, A050

Possibilité de photographeur: Au cours de la conférence de presse, Nick Fahy, chef adjoint de l'unité «stratégie de santé» de la direction générale Santé et Protection du consommateur, recevra la synthèse des bulletins délivrés à 18 pays européens. Les députés européens recevront les bulletins sur la santé de l'enfant de leurs pays respectifs. Une fillette de 11 ans posera les questions d'un quizz sur la sécurité.

La conférence de presse sera animée par Arlene McCarthy, présidente de la commission du marché intérieur et de la protection des consommateurs.

Aujourd'hui, nous célébrons la Journée internationale de l'enfance. Elle commémore la signature, à New York, en 1989, de la charte des Nations unies pour les droits de l'enfant.

Une note aux pays pour leur protection des enfants

Bruxelles, mardi 20 novembre 2007 – Une enquête à grande échelle qui sera présentée aujourd'hui par l'Alliance européenne pour la sécurité de l'enfant révèle que plus de 6,700 enfants et adolescents pourraient échapper à la mort chaque année si chaque État membre atteignait le niveau de sécurité du pays le mieux classé de l'UE en la matière. (1)

Les responsables politiques pourront consulter une synthèse de cette étude pendant la réunion. En outre, chacun des 18 pays participant à l'enquête recevra un «bulletin sur la sécurité de l'enfant» individuel. (2)

Ces bulletins indiquent le nombre de décès qui pourraient être évités si chaque pays atteignait le même niveau de sécurité que la Suède. C'est en effet dans ce pays que l'on a enregistré le taux de mortalité d'enfants et d'adolescents le plus faible au cours de l'année examinée. Des pays où ce taux est plus élevé ont encore plus à gagner en se penchant plus attentivement sur le problème de la sécurité. Par exemple, le taux de mortalité des enfants est quatre fois plus élevé en Grèce qu'en Suède. Le bulletin de la Grèce nous apprend que, chaque année, la vie d'environ 509 enfants pourrait être sauvée. (3)

C'est la première fois que ces 18 pays ont été notés par rapport à leurs efforts pour réduire le nombre d'accidents mortels impliquant des enfants, en mettant en œuvre des politiques de sécurité dont l'efficacité a été prouvée. Les Pays Bas, l'Irlande du Nord et la Suède occupent la tête du classement tandis qu'en bas du tableau, on trouve la Grèce et le Portugal. (4)

Si aucun pays européen ne prend toutes les mesures nécessaires pour réduire au maximum le nombre d'accidents impliquant des enfants, aucun n'affiche non plus de résultats estimés «inacceptables».

Les dizaines de politiques évaluées dans le cadre de cette étude ont toutes prouvé qu'elles pouvaient éviter des décès d'enfants si elles étaient adoptées, mises en œuvre et respectées. Ces mesures touchent notamment aux accidents de la route, aux risques de noyade, de chute, d'empoisonnement, de brûlures et d'étouffement.

Des stratégies efficaces prévoient par exemple l'installation de sièges pour enfants dans les voitures, l'installation de barrières autour des piscines privées ou encore la modification de la conception des véhicules afin de réduire les risques de blesser des piétons en cas d'accident.

Joanne Vincenten, directrice de l'Alliance européenne pour la sécurité de l'enfant (5) déplore que les scores ne soient pas plus élevés. «Nos recherches ont montré que les pays appliquent et font respecter trop rarement bon nombre de mesures dont l'efficacité a été prouvée», déclare-t-elle.

Arlene McCarthy, député européen (PES, Royaume-Uni), animatrice de cette réunion, affirme pour sa part que les gouvernements, tout comme le secteur industriel, doivent s'investir davantage dans la protection des enfants, en faire leur priorité et respecter la charte sur les droits de l'enfant. Selon elle, «les gouvernements de tous les pays doivent consentir des investissements en faveur des enfants et des familles en adoptant les mesures de sécurité qui ont montré qu'elles pouvaient réduire le nombre de décès d'enfants. Le monde industriel doit se montrer responsable et prendre des initiatives visant à garantir que les produits et services offerts ne constituent aucun danger pour les enfants».

Mme Vincenten renchérit: «Il a fallu des années pour parvenir à un accord portant sur l'adoption de briquets sans risques pour les enfants, par exemple, et nous attendons toujours que l'industrie automobile conçoive des véhicules plus performants en matière de sécurité». Selon des estimations, quelque 2 100 décès et 18 000 blessures graves de piétons et de cyclistes de tous les âges pourraient être évités chaque année dans l'UE-15 si l'avant des voitures était conçu différemment (6).

L'évaluation note également la motivation, les infrastructures et la capacité des pays par rapport à la sécurité des enfants. Par exemple, les pays dont le gouvernement a chargé clairement un département de la coordination dans différents secteurs des activités liées à la sécurité de l'enfant, ont tendance à être plus efficaces que les autres pays en termes de réduction des blessures occasionnées aux enfants.

Dans la communication et la recommandation au Conseil en matière de blessures, récemment adoptée, Markos Kyrianiou, commissaire européen à la santé, a fait de la sécurité des enfants et des adolescents une priorité pour l'UE (7). «La Commission européenne se réjouit de l'existence de ce rapport. En effet, c'est un outil très utile pour réduire la première cause de mortalité des enfants et des adolescents dans chaque pays de l'Union européenne. Nous sommes heureux de pouvoir soutenir la seconde phase de ce projet.» (8)

Pour en savoir plus, veuillez contacter Diana Smith, service communications, Diana@gsmith.com.fr ou tél. portable: +33 6 33 04 2943 ou +33 1 55 25 25 84 (bureau)

Remarques à l'attention des journalistes

1. **Bulletins sur la sécurité de l'enfant – Synthèse de 18 pays, 2007**, sera disponible lors de la conférence de presse, ainsi que d'autres documents. Ils seront également mis en ligne dès midi sur le site Internet de l'Alliance européenne pour la sécurité de l'enfance (AESE) sur www.childsafetyeurope.org

Les bulletins sur la sécurité de l'enfant font partie de l'initiative «Plan d'action pour la sécurité de l'enfant» entreprise par l'Alliance européenne pour la sécurité de l'enfant d'EuroSafe en partenariat avec la Commission européenne, l'Alliance pour la santé et l'environnement (HEAL), le centre Innocenti de l'Unicef, l'Organisation mondiale pour la santé (OMS) et des organisations partenaires dans 18 pays.

2. Les 18 pays concernés sont les 15 États membres de l'UE, l'Écosse, l'Irlande du Nord et la Norvège. Le projet considère l'Écosse et l'Irlande du Nord comme des «pays» à part entière dans la mesure où les structures gouvernementales amenées à adopter un plan d'action pour la sécurité de l'enfant sont différentes en Angleterre, en Écosse et en Irlande du Nord et au Pays de Galles.

3. Toutes les données présentées dans le rapport sur la sécurité de l'enfant se rapportent au groupe d'âge de 0 à 19 ans. Les bulletins sur la sécurité de l'enfant et les profils des pays concernent tous les pays figurant dans le tableau ci après. Ce tableau indique le nombre de vies qui auraient pu être sauvées si chaque gouvernement avait pris des mesures pour réduire les décès d'enfants similaires à celles prises en Suède.

Lésions mortelles d'enfants et d'adolescents qui auraient pu être évitées en 2001* (pays de référence: Suède)

	Nombre total de lésions mortelles	Nombre de lésions mortelles évitables si le niveau de sécurité était le même qu'en Suède	% de lésions mortelles évitables si le niveau de sécurité était le même qu'en Suède	Taux de mortalité accidentelle par 100 000 personnes (âgées de 0 à 19 ans)
Autriche	339	204	60%	12,41
Belgique	626	467	75%	25,63
République tchèque	325	153	47%	12,32
Danemark	138	40	29%	9,26
Estonie	115	90	78%	26,12
France	2122	1015	48%	18,23
Allemagne	1866	587	31%	11,85
Grèce	683	509	75%	28,29
Hongrie	279	106	40%	10,14
Italie	2030	1213	60%	17,95
Pays Bas	289	0	0%	6,56
Irlande du Nord	53	16	30%	14,3
Norvège	122	35	29%	8,06
Pologne	1640	855	52%	15,76
Portugal	731	560	77%	22,16
Écosse	150	62	41%	10,95
Espagne	1012	388	33%	14,19
Suède	158	(groupe de référence)	(groupe de référence)	5,77

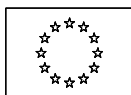
Source: Base de données sur la mortalité de l'OMS; 2001 ou année la plus récente pour laquelle les données étaient disponibles au moment du téléchargement des données

4. Scores des résultats des pays en matière de sécurité de l'enfant sur un total de 60.

Autriche	27
Belgique	29,5
République tchèque	31
Danemark	39,5
Estonie	27
France	37
Allemagne	35,5
Grèce	21
Hongrie	32
Italie	27
Pays Bas	40
Irlande du Nord	40
Norvège	35,5
Pologne	32
Portugal	20
Écosse	31,5
Espagne	22,5
Suède	40

- Joanne Vincenten et sa collègue Morag Mackay, responsable de projet à l'Alliance européenne pour la sécurité de l'enfant, sont toutes deux des experts réputés dans leur domaine. Mme Vincenten a créé l'Alliance européenne pour la sécurité de l'enfant en 2001 et a considérablement fait progresser la prise de conscience par rapport à ce problème au niveau européen. Elle est conseillère spécialisée en sécurité de l'enfant auprès de la Commission européenne (notamment en matière de blessures), de l'UNICEF et de l'OMS. Mme Mackay est l'auteur principal du travail sur les bulletins et les profils des pays.
- Conseil européen de la sécurité des transports Priorités pour la conception sûre des véhicules motorisés européens, Bruxelles, 2001. Des mesures de «bonnes pratiques» telles que celle ci sont incluses dans le «Guide des bonnes pratiques en matière de sécurité de l'enfant» publié par l'Alliance européenne pour la sécurité de l'enfant en 2006. Il est disponible sur www.childsafetyeurope.org
- Les principaux aspects des actions liées aux lésions dans le cadre du programme de santé publique sont définis dans la communication de la Commission sur les «Actions pour une Europe plus sûre» et dans la recommandation du Conseil sur la prévention des blessures et la promotion de la sécurité. La communication a été adoptée par la Commission en juin 2006 et la résolution en juin 2007. Consulter http://ec.europa.eu/health/ph_determinants/environment/IPP/ipp_fr.htm
- Les pays qui rejoindront la seconde phase (2008-2010) sont des pays de l'UE plus la Turquie. Il s'agit de la Bulgarie, de la Finlande, de l'Islande, de l'Irlande, de la Lettonie, de la Lituanie, du Luxembourg, de Malte, de la Roumanie, de la Slovaquie, de la Slovénie et de la Turquie. L'Angleterre et le Pays de Galles travailleront en tant qu'observateurs et la Croatie et la Macédoine seront invitées à observer.

Les activités dans trois de ces nouveaux pays – la Roumanie, la Bulgarie et la Turquie – seront coordonnées par l'UNICEF qui utilisera le modèle comme une approche à la prévention des blessures occasionnées aux enfants et aux adolescents dans les États indépendants d'Europe centrale (EIE) de l'UNICEF.



European
Commission



EUROPE

